

Il peut être très douloureux et très triste d'obliger un employé à prendre sa retraite contre son gré lorsqu'il n'y est ni économiquement ni psychologiquement préparé.

Les gens qui ont actuellement 60 ans sont généralement entrés dans la population active durant la dépression. Souvent, bien loin de pouvoir économiser pour leurs vieux jours, il leur a été très difficile de survivre pendant les 15 premières années de leur vie active. Il faut ajouter à cela, pour certains, les années de guerre et les difficultés de rétablissement qui ont suivi et ont retardé encore plus les mesures de justice et l'accès à un régime de pension, lorsqu'il en existait un; mais il ne faut pas oublier que 40 p. 100 des membres de la population active ne bénéficient pas d'un régime de pension privé.

Même si le montant actuel de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti est supérieur à la plupart des prestations accordées par les provinces au titre d'aide sociale à des célibataires et des couples, le travailleur canadien moyen n'en subit pas moins une diminution de salaire. Dans la circonscription que je représente, où beaucoup s'adonnent à un dur travail manuel, je constate que les gens d'âge moyen s'intéressent énormément à la possibilité de trouver un travail physiquement moins astreignant, mais qu'ils répugnent à l'idée de prendre totalement leur retraite.

Cette tendance semble assez générale. Dans la Fonction publique, il est possible de prendre une retraite anticipée avec une pension tout à fait intéressante; pourtant, moins de 15 p. 100 des personnes qui peuvent y prétendre choisissent cette solution. Chez les cols bleus, le régime de retraite anticipée des Travailleurs unis de l'automobile, un des premiers dans ce domaine, est bien connu; pourtant, d'après les derniers chiffres relevés, 20 p. 100 seulement de ceux qui pourraient y prétendre dans les usines du Canada en bénéficient, et seulement 3 p. 100 de ceux qui pourraient y prétendre dans la région de Detroit où se trouvent des travailleurs canadiens.

Un plus grand nombre de personnes paraissent s'opposer aux décisions qui leur imposent une retraite anticipée. Dernièrement, il y a eu des poursuites mettant en cause la Fonction publique du Canada et il y en a bien d'autres d'engagées contre des sociétés privées des États-Unis, où la retraite anticipée est chose plus courante. Même d'excellents taux de pension supplémentaire applicables aux retraités par anticipation—près de \$625 par mois après 30 années de service chez les TUA; 60 p. 100 ou plus du salaire moyen des cinq dernières années précédant la retraite—n'attirent pas un grand nombre de candidats à la retraite. Ainsi, il faudrait peut-être examiner davantage les motifs d'ordre purement financier et aussi la perte de prestige social auquel le travailleur qui prend sa retraite doit s'ajuster.

Que ce soit souhaitable ou non, notre société est fortement axée sur le travail. L'appréciation individuelle de soi-même ou des autres repose souvent sur le travail. Au sein des groupes d'âge avancée, l'équation travail-valeur sociale prend un sens particulier. La retraite anticipée, surtout si elle est involontaire, peut rabaisser sensiblement l'idée de soi, la fierté et l'amour-propre d'un retraité.

● (2010)

D'un autre point de vue, les personnes qui prennent prématûrement leur retraite seront-elles prêtes à accepter, à un âge beaucoup moins avancé, les attitudes qu'on entretient à l'égard des personnes âgées? Nous nous préoccupons tellement de satisfaire les besoins de ces personnes que l'on s'est peu interrogé sur les répercussions des politi-

### Sécurité de la vieillesse

ques sur les générations futures de personnes âgées. Alors que nous assurons une meilleure santé, une meilleure éducation et une situation économique plus stable aux personnes âgées, il se peut que la tendance à la retraite anticipée s'avère tout à fait inopportun.

Le succès d'une retraite dépend passablement de la préparation qu'on y a consacrée comme le développement de centres d'intérêt et de passe-temps aptes à remplacer le travail. Il est faux de penser que le simple repos suffit à contenter des personnes qui ont été actives toute leur vie. Pour être fructueux, ces violons d'Ingres et centres d'intérêt ne doivent pas être simplement des occupations banals, mais doivent pouvoir absorber toute la personne.

A l'heure actuelle, la préparation à la retraite, même à 65 ans, est un domaine peu exploré. Sommes-nous prêts à répondre aux exigences de toute une population de nouveaux retraités? Les loisirs, tant l'acquisition du matériel que leur pratique, deviennent de plus en plus coûteux. Assurément, les gens les moins riches peuvent plus difficilement s'intéresser aux passe-temps et aux centres d'intérêt dont ils ont besoin pour jouir de cette augmentation soudaine de leur temps libre.

Il y a aussi toute la question de l'interaction sociale. Le milieu de travail fournit quotidiennement un ensemble de rapports humains, des amitiés, et le reste. La retraite, en interdisant ces lieux de rencontre, peut entraîner une grande solitude. Les petits salariés sont ceux qui ont probablement le moins de ces rapports sociaux dont ils peuvent tirer partie au moment de la retraite. Leur mobilité physique et sociale sera sans doute restreinte et même de plus en plus à mesure que se prolonge la retraite.

La perte de revenu, la perte de statut social, la perte d'amis et le sens de l'inutilité, peuvent nuire considérablement à l'amour-propre d'une personne. Il peut être dangereux de supprimer une réalité qui a été au centre de sa vie pendant 40 ans et de la remplacer par le néant. Le fait de prendre sa retraite cinq ans plus tôt alors que l'on est encore vigoureux et énergique, peut simplement accentuer ce sentiment d'ennui, d'aliénation et d'inutilité.

Abaisser l'âge de la retraite pourrait bien être en fin de compte autre chose qu'une bénédiction pour les travailleurs âgés. Cela pourrait même leur être nuisible dans bien des cas. Les gens de 60 ans, sans emploi ou incapables d'en exercer un parce qu'ils sont malades ou invalides ou, dans le cas des veuves, parce qu'elles ne possèdent pas les qualités requises des employeurs, ont sûrement besoin d'une aide financière. Néanmoins, je ne crois pas que cette aide doive nécessairement prendre la forme d'une pension de vieillesse prématurée. La pension d'invalidité et la pension au veuf ou à la veuve font l'objet de mesures dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, de la loi des accidents du travail et de l'aide sociale provinciale. J'espère que la révision actuelle des services sociaux nous permettra d'assurer un régime simplifié de supplément du revenu, dont l'application serait plus facile et coûterait moins cher, qui serait plus facile à comprendre aussi des intéressés lorsqu'il s'agirait de formuler leur demande, monsieur l'Orateur.

Il y a un aspect de la vieillesse que l'on oublie à l'heure actuelle, c'est que non seulement les gens vivent plus vieux mais ils restent bien portants, actifs et se rendent utiles plus longtemps. Certaines personnes utilisent la pension qui leur est versée grâce au programme de retraite prématurée pour préparer et entreprendre une seconde carrière. Les pensions de l'État ne devraient pas servir à cette fin, il me semble. L'industrie devrait favoriser davantage le recyclage des employés âgés. J'espère aussi